

# ORIENTATION

élèves de troisième

# Les procédures de l'orientation

# Les étapes de l'Orientation

Premier semestre :  
la phase des intentions  
d'orientation

Deuxième semestre:  
la phase définitive d'orientation



RENTREE 2016

FICHE DE DIALOGUE  
avec  
LE CHEF D'ÉTABLISSEMENT  
CLASSE DE TROISIÈME  
- APPEL -

A ne compléter qu'en cas de désaccord avec la proposition du conseil de classe du 3<sup>ème</sup> trimestre

ÉTABLISSEMENT
Collège : .....
Adresse : .....
Téléphone : .....

IDENTIFICATION DE L'ÉLÈVE
Numéro d'identifiant (INE) : .....
NOM et Prénom de l'élève : .....
Classe fréquentée : ..... Sexe : ..... Date de naissance : .....
Adresse de la famille : .....
Téléphone fixe : ..... Téléphone portable : .....

DIALOGUE AVEC LE CHEF D'ÉTABLISSEMENT
Après entretien avec la famille le ..... / ..... / .....
la décision d'orientation retenue est : .....
<input type="checkbox"/> Proposition de redoublement à titre exceptionnel mis en œuvre pour pallier une période importante de rupture des apprentissages scolaire sous réserve de l'accord de la famille
Motivation de la décision si elle n'est pas conforme à la demande de la famille : ..... ..... .....
A ..... le .....
Signature du chef d'établissement

# Les étapes de l'Orientation

## Premier semestre : la phase d'information : action mise en place par le collège

- Travail régulier avec les professeurs principaux
- Participation au Forum de Flers le jeudi 16 novembre 2023
- Participation au salon de l'orientation de Caen le jeudi 15 février 2024.
- Présentation en groupe de la 2<sup>nd</sup>e GT (Lycée Chevalier Domfront, de la voie professionnelle et des filières professionnelle du Lycée Mézeray Gabriel d'Argentan le 30 novembre 2023.
- Présentation du Lycée des Andaines de la Ferté Macé le jeudi 1<sup>er</sup> février 2024.
- Stage en entreprise
- Réunion parents professeurs fin janvier début février 2024.
- Immersion au lycée Chevalier de Domfront le jeudi 16 mai 2024.

# Les étapes de l'Orientation

## Premier semestre : la phase des intentions d'orientation

L'élève et sa famille formulent le projet d'orientation sur le site « scolarité service » avec l'identifiants et mot de passe Educonnect. il s'agit des **intentions provisoires des familles**.

Ces vœux sont examinés par le conseil de classe (mi-janvier 2024) qui **donne un avis** et émet des hypothèses sur les choix possibles (réunion parents-professeurs fin janvier).

L'élève fait alors le point avec ses parents, ses enseignants.

*Pour certaines spécialités rares et souvent très demandées (domaines professionnels divers, sections internationales, sections aménagées pour sportifs de haut niveau...), il existe des modalités d'admission particulières.*

# Les étapes de l'Orientation

## Deuxième semestre : la phase définitive d'orientation (en mai)

L'élève et sa famille formulent les **choix définitifs** sur le site « scolarité service ».

La famille y précise:

- le choix de l'orientation (Seconde GT, Seconde professionnelle, CAP)
- les lieux d'affectation souhaités.

Le conseil de classe examine ces choix et fait une **décision d'orientation** : 2nde générale et technologique, 2nde professionnelle, première année de C.A.P.

# Les étapes de l'Orientation

## Deuxième semestre : la phase définitive d'orientation

- **Possibilité de formuler 10 vœux dans l'académie Normandie et 5 vœux hors académie**
- **1 vœu = 1 formation dans un établissement**
- **Formuler tous les vœux envisagés (Lycées publics, privés, agricoles, MFR, CFA – apprentissage)**
- **Les demandes d'internat sont à signaler au chef d'établissement par courrier.**

# Les étapes de l'Orientation

## Deuxième semestre : la phase définitive d'orientation

### ➤ **Demande de dérogation**

**Cela ne concerne que la seconde générale. Il faut alors indiquer lors de la saisie le code de dérogation suivant le motif :**

**Code 1 : Situation de handicap    Code 2 : Prise en charge médicale**

**Code 3 : Boursier    Code 4 : Fr ou Sr dans le lycée**

**Code 5 : Proximité du lycée    Code 6 : Parcours particuliers**

**Code 7 : autres (rédiger un courrier indiquant les motivations et à transmettre au chef d'établissement impérativement avant le lundi 3 juin 2024).**

# Les étapes de l'Orientation

## Connexion au site « scolarité service »

- Se connecter à l'adresse suivante : <https://teleservices.education.gouv.fr>
- Saisir votre identifiant et mot de passe Educonnect
- Sur la page d'accueil, cliquer sur « mes services »
- Choisir « affectation »
- Un moteur de recherche vous aide à trouver la formation souhaitée, exemple « mécanique auto », ensuite indiquer la ville ou le département. Le résultat de la recherche s'affiche et vous indique si l'établissement est public, privé et s'il y a des modalités particulières pour y rentrer.

# Les étapes de l'Orientation

## Vidéos utiles sur les démarches en ligne

### - Recherche et saisie des vœux

<https://youtu.be/XktV3yYWpRM>

Ou

<https://podeduc.apps.education.fr/video/39199-service-en-ligne-dorientation-apres-la-3e-mars-2024/>

### - Téléinscription au Lycée

[https://youtu.be/\\_6CIWRud4DA?feature=shared](https://youtu.be/_6CIWRud4DA?feature=shared)

# Les étapes de l'orientation

## > ORIENTATION, AFFECTATION ET INSCRIPTION

### → JUIN

**Proposition d'une voie d'orientation** par le conseil de classe du 3<sup>ème</sup> trimestre et décision du chef d'établissement :

2<sup>de</sup> générale et technologique ou 2<sup>de</sup> pro ou 1<sup>re</sup> année de CAP

ou redoublement exceptionnel (le maintien en 3<sup>e</sup> peut être demandé par l'élève et sa famille)

- **Si accord** : validation et décision d'orientation définitive
- **Si désaccord** : entretien famille/chef d'établissement et possibilité de saisir la commission d'appel

# Les étapes de l'orientation

## > ORIENTATION, AFFECTATION ET INSCRIPTION

### → JUIN

- **Si désaccord** : entretien famille/chef d'établissement
- Après entretien, si accord, le chef d'établissement supprime les vœux non conformes avec la décision d'orientation du conseil de classe.
- Si le désaccord persiste, le chef d'établissement saisie un vœu de recensement « commission d'appel ». Suivant la décision de la commission d'appel, la DSDEN modifie la décision d'orientation.

# Affectation

- **Dès le 17 juin, l'établissement aura connaissance des élèves non affectés sur l'ensemble de leurs vœux.**
- **Le chef d'établissement contactera alors la famille pour proposer des vœux sur places vacantes du mardi 18 au jeudi 20 juin 2024.**

# Affectation et inscription

- **Votre enfant est affecté dans un établissement (notification via Educonnect le mercredi 26 juin 2024 à partir de 14h30)**
- **Vous devez procéder à son inscription dans l'établissement d'affectation IMPERATIVEMENT avant le 2 juillet 2024. Dans le cas contraire, la place est perdue. L'inscription se fera soit par Educonnect, soit en se déplaçant dans l'établissement d'affectation.**

# Affectation et inscription

- **Si votre enfant n'est affecté sur aucun de ses vœux :**
  - **Vous devez prendre rendez-vous avec le chef d'établissement immédiatement. Du 4 au 5 juillet, il étudiera avec vous les places vacantes afin d'effectuer de nouveaux vœux.**
  - **Résultats de ce 2<sup>ème</sup> tour le lundi 8 juillet 2024.**

# Affectation et inscription

- **Si le lundi 8 juillet 2024, votre enfant n'a toujours pas obtenu d'affectation :**
  - **Vous devez prendre rendez-vous avec le chef d'établissement immédiatement. Du 10 au 11 juillet, il étudiera avec vous les places vacantes afin d'effectuer de nouveaux vœux.**
  - **Résultats de ce 3<sup>ème</sup> tour le vendredi 12 juillet 2024.**
  - **Si votre enfant n'est toujours pas affecté, il sera inscrit automatiquement dans son collège d'origine.**
  - **Du lundi 2 au mercredi 4 septembre 2024, il pourra participer au 4<sup>ème</sup> tour d'affectation sur les places vacantes.**

**FIN**

➤ **Questions ??????????**